

sont déjà occupés à pêcher le flétan. Seront-ils forcés de quitter les lieux dimanche après-midi?

M. Jamieson: On ne peut bien sûr répondre qu'en termes généraux à une question aussi précise car on interprétera à la lettre ce que je dirai et je tiens à ce que cela se fasse éventuellement en conformité du règlement. Peut-être trouvera-t-on la réponse à cette question à propos du Déroit de Dixon et à d'autres questions connexes dans le passage de ma déclaration où il est dit que les navires de pêche américains devront quitter les eaux canadiennes le 4 juin: il est raisonnable de supposer que les navires canadiens devront également quitter les eaux américaines. Cela ne vaut toutefois pas pour la pêche au flétan dont a parlé le député de South Shore (M. Crouse). A notre avis, la pêche au flétan est régie par un arrangement de longue date, un traité, et quant à nous, nous sommes disposés à considérer cette question séparément. Quant à savoir s'il se peut que les intérêts des provinces soient sacrifiés dans ce cas, je répondrai au député en toute déférence qu'on a présenté la thèse contraire, disant que c'était l'accord et l'interprétation qu'on en faisait qui entraînaient le sacrifice de ces intérêts. En l'occurrence donc, je crois—je le répète—que le Colombie-Britannique sera entièrement d'accord avec la suspension que nous avons annoncée aujourd'hui.

M. Friesen: Dans la déclaration, on mentionnait que des réunions étaient prévues pour la fin de juin, soit les 19 et 20 juin. A ce moment-là, la migration du saumon sera terminée et les pêcheurs seront partis. Cela touche les pêcheurs du golfe de Georgie puisque dans sa remontée migratrice le saumon pénètre dans le Fraser. Chaque année, les pêcheurs ont le sentiment de ne pas obtenir un quota juste. Comme le ministre des pêches ne l'ignore pas, chaque année le quota consenti aux pêcheurs américains par rapport à celui consenti aux pêcheurs canadiens fait l'objet de querelles. Quelles seront les répercussions de la décision d'aujourd'hui sur le partage en vertu de l'entente? Allons-nous imiter l'ancien ministre des Pêches, M. Sinclair, soit tout simplement déployer nos pêcheurs à l'entrée du détroit de Juan de Fuca et les autoriser à prendre tout le poisson qu'ils peuvent? Cela mettrait fin à la controverse. Ma deuxième question est la suivante: si nous n'arrivons pas à conclure une entente plus tard, les activités de nos pêcheurs en seront perturbées. Cette confusion sera peut-être temporaire, mais peut-être aussi persistera-t-elle. A-t-on prévu des mesures pour aider les pêcheurs qui ont perdu leur gagne-pain parce qu'ils ne peuvent pêcher dans les eaux américaines?

M. Jamieson: Cette question comporte un certain nombre d'éléments, monsieur l'Orateur. Je pourrais dire que le député a posé plus d'une question. J'essaierai d'y répondre. En ce qui a trait aux mesures pour remédier aux perturbations possibles, il faudrait d'abord en vérifier la nature et la gravité. Cela ne peut pas se faire avant l'application de la nouvelle politique. Mon collègue, le ministre des Pêches, a bien précisé aux comités consultatifs et aux autres intéressés que nous sommes prêts à discuter avec tous les intéressés des mesures à prendre pour que la décision prise ne nuise pas aux pêcheurs canadiens.

Je dois ajouter—et je crois que nous en étions tous conscients d'avance—que nous ne pouvons pas nous engager dans cette voie et chercher une solution permanente sans provoquer en cours de route un certain bouleversement. Cela est implicite-

ment prévu dans l'accord. Nous devons donc aborder ces problèmes de façon pragmatique au fur et à mesure qu'ils surgiront.

La question de l'interception du saumon en est une de longue date et n'est pas directement reliée au problème qui nous occupe, sauf peut-être sous un seul aspect, à savoir que, selon la politique annoncée aujourd'hui, les bancs de Swift Shove seront maintenant ouverts aux pêcheurs et que nous inverserons la situation qui existait d'auparavant.

M. Nowlan: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'ai trois questions à poser au sujet de l'exposé du ministre. Celui-ci sait très bien que cette question revêt une extrême importance pour ceux d'entre nous qui viennent d'une région située au bord de la mer. Ma première question est peut-être d'un caractère quelque peu général, mais j'aimerais quand même que le ministre nous renseigne un peu à ce sujet s'il est en mesure de le faire. A son avis, quelles sont nos chances de conclure bientôt un accord global concernant nos ressources situées à l'intérieur de nos frontières maritimes? En réalité, ma deuxième question complète la première. Tiendra-t-on compte des différences entre la côte de l'Atlantique et celle du Pacifique, et peut-être également des différences entre la question des pêches et celle de la mise en valeur des autres ressources que renferme peut-être notre littoral? Je lui serais reconnaissant de bien vouloir répondre d'abord à cette dernière question.

M. Jamieson: Le député, avec sa perspicacité habituelle est allé droit au cœur de la question.

Je suis sûr que le ministre des Pêches serait heureux d'examiner tous ces problèmes en temps voulu, peut-être au comité des Pêches.

Ces questions sont toutes aussi épineuses les unes que les autres. C'est au député d'Esquimalt-Saanich, je pense, à qui j'ai répondu qu'il existait nettement un lien entre la définition des limites et la gestion des réserves de poisson. En ce qui concerne la question des limites, il y a, bien sûr, des différences entre la situation sur la côte est et celle sur la côte ouest. Cela me gêne de le dire en son absence, mais le chef du Nouveau parti démocratique a fait montre d'une ignorance incroyable lorsqu'il nous a accusés d'adopter une politique incohérente sur les deux côtés. Cette politique explique précisément toute notre attitude: notre position est cohérente en ce que nous essayons de mettre de l'ordre dans tout cela. Nous essayons de conclure l'accord le plus avantageux possible. En adoptant une telle attitude en ce moment le député ne nous est pas d'une grande aide dans les négociations.

Nous aimerions arriver très rapidement à un accord permanent et j'ai demandé à notre ambassadeur, M. Cadieux, ainsi qu'à M. Vance—qui en fera part à l'ambassadeur des États-Unis—d'établir de manière définitive, dans les deux ou trois prochains mois, quelles sont les possibilités d'accord et les points litigieux. Certains problèmes existent depuis longtemps. Dans le cas de la Colombie-Britannique, on songe à la question de la ligne AB et, bien sûr, à d'autres encore. Nous essaierons de nous faire la meilleure idée possible du terrain d'entente le plus favorable, après quoi nous déciderons s'il vaut la peine de proposer une formule globale et de continuer à négocier les autres questions.